

**Association de Protection  
du Territoire de  
Malarce-sur-la-Thines  
(APTM)**

1954 route de Thinette, 07140, Malarce-sur-la-Thines  
Courriel : [apt.malarcenurlathines@gmail.com](mailto:apt.malarcenurlathines@gmail.com)

**Malarce-sur-la-Thines, le 9-I-2023**

À l'intention de Madame Delphine Feuillade-Brière, Maire de la commune de Malarce-sur-la-Thines, ainsi qu'aux membres du Conseil municipal de Malarce-sur-la-Thines,

Madame le Maire, mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis le mois de novembre 2022, vous avez été prévenus non seulement des dangers que représenterait l'installation d'éoliennes industrielles sur notre commune, mais encore de la vive opposition des habitants à ce projet, ainsi que des drames humains qu'elles constitueraient pour plusieurs habitants de notre commune, riverains des sites d'implantation retenus.

- En effet la grande majorité des personnes qui s'étaient rendues à « la permanence d'information » sur le projet d'implantation d'éoliennes industrielles organisée conjointement par vous-même et par la multinationale RWE, le 4 novembre 2022, se sont prononcées contre ce projet, ainsi qu'en attestent les prises de parole publiques et les commentaires laissés sur le cahier de doléances prévu à cet effet, comme s'en est d'ailleurs émue la presse régionale (*cf. La Tribune* du 1<sup>er</sup> décembre 2022). La mairie a par ailleurs été contactée, parfois en vain, par plusieurs habitants qui ont souhaité lui exposer la façon dont ces éoliennes menaceraient directement leur projet de vie. Enfin, tous les habitants de Malarce-sur-la-Thines auront pu constater que, de diverses façons, la commune ne cesse de bruisser de son opposition au projet, qu'il s'agisse de conversations entre habitants, d'affiches, de tracts, d'articles de presse, de messages circulants sur les réseaux sociaux ou encore de graffiti... le dénonçant.

- Outre ces manifestations d'opposition, plusieurs habitants de la commune, dont certains réunis au sein d'un collectif (*Collectif des opposants aux projets éoliens de Malarce-sur-la-Thines*), n'ont cessé de vouloir porter le débat sur le terrain argumentatif. C'est ainsi qu'un certain nombre d'argumentaires écrits ont circulé, attirant votre attention et celle des habitants de la commune sur les conséquences désastreuses aussi bien écologiques et humaines qu'économiques entraînées par ce projet, et s'appuyant aussi bien sur le savoir scientifique disponible que sur les différents retours d'expérience dans nos campagnes en matière d'éolien industriel qui sont le plus souvent désastreux (*cf. les pièces n°1, 2 et 3 jointes à ce courrier : « Éolien industriel et destruction paysagère à Malarce-sur-la-Thines », « Eau et éolien industriel », « Eolien industriel et biodiversité »*). Ces textes ont notamment attiré l'attention de leurs lecteurs sur la question de

l'accès à l'eau, cruciale pour notre commune, laquelle est tributaire de sources (même quand il s'agit d'« eau de ville ») qui viennent des crêtes où, précisément, les promoteurs éoliens envisagent de couler les tonnes de béton nécessaires à l'arrimage des éoliennes et menaçant de tarir ou détourner ces sources. Ceci dans un contexte climatique, énergétique et géographique plus que défavorable : un réchauffement climatique et une élévation annoncée des prix de l'eau qui font partout de l'eau une denrée précieuse, mais plus particulièrement en climat méditerranéen, et *a fortiori* en terrain schisteux où nous savons la fragilité de cette ressource.

Or vous n'êtes pas sans savoir que votre avis compte, et compte même beaucoup dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui ne signifie évidemment pas qu'il est seul à compter. Précisons donc ce qu'il en est de vos marges de manœuvre, ainsi que des responsabilités qui sont les vôtres :

- S'agissant de l'entreprise RWE, la responsable du projet, madame Ouvrard Beslon (Responsable nouveaux projets éoliens pour RWE) s'est engagée par voie de courriel à ce que son entreprise renonce à son projet éolien sur la commune si elle n'obtenait pas l'accord municipal. Un propos en tout point conforme à la politique de RWE qui a de fait abandonné plusieurs projets après que des délibérations municipales les aient refusés, comme par exemple à Mazeyrolles en Dordogne, ou à Trouy dans le Berry. Cette politique d'accommodement avec les mairies tend d'ailleurs à se répandre parmi les promoteurs de l'éolien industriel, ce qui a permis à plusieurs municipalités de faire échouer leurs projets. En effet, si les élus locaux n'ont pas de pouvoir décisionnel et ne rendent qu'un avis consultatif, un promoteur privé a fort intérêt à obtenir leur accord afin non seulement de s'efforcer d'acheter une paix sociale bien nécessaire s'agissant de projets aussi lourds, mais encore de laisser accroire qu'il s'agit d'œuvrer au bien commun, quand il n'est question que d'intérêts privés très largement subventionnés par la collectivité.

- Notre commune appartient à une région qui s'est fermement engagée à lutter aux côtés des élus et des habitants qui s'opposeraient aux projets d'éoliennes industrielles. Rappelons la manière dont le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a statué sur la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagements, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) : « *L'éolien fait l'objet d'une vigilance particulière de la Région qui défend une posture très contraignante sur ce sujet. Le SRADDET souhaite que le développement de l'énergie éolienne se fasse de manière maîtrisée et recommande de porter une attention particulière à la concertation et à la pédagogie en amont de chaque projet. **Le développement des installations doit se faire là où les élus locaux le souhaitent.** La Région maintient sa position d'un soutien aux territoires qui refuseraient les éoliennes et qui se les verraient imposer par des autorisations préfectorales au détriment de la qualité des paysages et de la vie des habitants.* » À telle enseigne que, dans l'Allier par exemple, « *La Région intervient aux côtés des collectivités impactées par les projets et opposées à leur réalisation en engageant un recours après l'enquête publique et l'autorisation environnementale donnée par le Préfet.* » (Délibération du Conseil Régional- réunion des 16 et 17 décembre 2021 -AP-2021-12 / 03-3-6073).

- Enfin, il faut mentionner les très nombreux élus « opposés à l'implantation abusive et autoritaire d'éoliennes » – plus de 800 – qui, refusant de céder à la peur et au chantage exercé sur les communes rurales, brusquement sommés de dévaster leur territoire pour compenser une politique énergétique aussi vorace qu'erratique, s'organisent en Ardèche (Dompmnac, Arcens, Boulieu-lès-Annonay, Chauzon, Villevocance, La Voulte-sur-Rhône, les Amis de Viviers) et dans toute la France au sein du collectif *Vent des maires*, afin de résister localement et de peser dans le débat public. Or l'un des tout premiers outils de résistance promu par ce collectif n'est autre qu'une délibération de principe stipulant que le conseil municipal à l'unanimité « refuse toute implantation d'éoliennes sur son territoire » et « précise que toute demande de rendez-vous pour des projets de ce type sera systématiquement rejetée. » (<https://ventdesmaires.fr/documentation/>).

On le comprend, la délibération que rendra le Conseil municipal de Malarce-sur-la-Thines sera lourde de conséquences pour l'avenir de notre commune, et le combat de ses habitants contre les dévastations de l'éolien industriel. Elle a tout d'abord le pouvoir d'écarter l'un des promoteurs en lice, RWE, ensuite celui d'inquiéter potentiellement ceux qui, persistant dans leur projet d'implantation, sauront qu'ils ne trouveront localement aucun allié, puis de garantir à notre commune le soutien de la région dans son combat, et enfin de favoriser un réseau de résistance municipale à rebours d'une politique jacobine et technocratique menée lointainement depuis Paris sans souci des conséquences concrètes pour les habitants d'une commune rurale.

Or depuis août 2022, vous vous êtes prononcés publiquement en faveur de l'implantation d'éoliennes industrielles (cf. les procès verbaux des conseils municipaux des 2 août, 20 septembre et 25 octobre 2022), et avez récemment continué de vous y montrer favorable dans la presse régionale en annonçant mener des négociations avec les multinationales qui souhaitent cette implantation (cf. *La Tribune* du 8 décembre 2022) sans jamais alerter les habitants de la commune des dangers incommensurables qu'elle représente. Pourtant ces projets d'implantation contredisent à angle droit le programme électoral sur lequel vous avez obtenu la majorité des suffrages des habitants de notre commune. Vous vous étiez engagés en effet à privilégier « les mini-projets plutôt que les gros » projets d'aménagement tout en vous attachant à faire preuve de « transparence démocratique » ainsi qu'au « respect de l'environnement » (cf. Programme électoral de la liste : *Pour une Commune Ouverte en Transition*). Ce revirement de politique et la vive opposition que manifeste une part importante et toujours croissante d'habitants de la commune à son endroit font qu'il est de votre devoir moral, en tant qu'élus de la République, d'organiser ce qu'une telle situation exige : une votation démocratique pour recueillir l'avis des habitants de la commune sur ces projets dévastateurs.

Nous ne doutons pas que la gravité de la situation et que la haute conscience que vous avez de votre fonction électorale vous conduira à ne pas prendre seuls une décision dont rien ne pouvait laisser prévoir, qu'elle pourrait être un jour favorable à l'éolien industriel. C'est pourquoi nous vous demandons, comme cela se fait dans de très nombreuses communes concernées, d'organiser dans un délai raisonnable **une consultation citoyenne sur la question de l'implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire de Malarce-sur-la-Thines** et d'appuyer votre délibération concernant l'éolien industriel sur le résultat de cette consultation.

Nous ne doutons pas que vous saurez, dans cette entreprise, prendre en considération le fait qu'une part importante des citoyens de notre commune y habite par intermittence en tant que résidents secondaires, et que vous leur permettrez de prendre part comme il se doit au vote. Nous ne doutons pas non plus que vous saurez organiser cette votation dans le respect d'une totale impartialité en convoquant à cet effet un huissier de la République.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons intervenir dans un délai raisonnable, veuillez recevoir, madame le Maire, mesdames et messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations citoyennes.

Le Bureau de l'Association de Protection du Territoire de Malarces-sur-la-Thines